

LOISIRS MOTORISÉS AÉRIENS : SILENCE !  
RASSEMBLEMENT POUR LE  
**MONT BLANC**

15 JUIN 2014 // CHAMONIX



## DOSSIER DE PRESSE



### CONTACTS PRESSE

Patrick Le Vaguerèse - Vice-Président de MW - [patrick.le-vaguerese@sfr.fr](mailto:patrick.le-vaguerese@sfr.fr) - 06 82 32 07 53

Cécile Delaittre - Chargée de communication - [presse@mountainwilderness.fr](mailto:presse@mountainwilderness.fr) - 04 76 01 89 08

# SOMMAIRE

---

|   |      |
|---|------|
| Loisirs motorisés aériens : Silence !<br>Rassemblement pour le Mont-Blanc ..... | p.3  |
| Mountain Wilderness, pour la protection de la montagne .....                    | p.4  |
| Actions pour le Mont-Blanc .....  | p.5  |
| Silence ! Non aux loisirs motorisés en montagne .....                           | p.7  |
| Stratégie d'avenir de l'Espace Mont-Blanc pour l'espace aérien .....            | p.8  |
| Loisirs motorisés aériens, état des lieux dans le massif du Mont-Blanc .....    | p.9  |
| Propositions de Mountain Wilderness .....                                       | p.12 |



# Loisirs motorisés aériens : Silence !

## Rassemblement pour le Mont-blanc

Toit de l'Europe, capitale de l'alpinisme, cœur des Alpes

Partagé par trois pays, le massif du Mont-Blanc est un haut lieu emblématique, il attire l'attention et aux yeux de tous il incarne la haute montagne. C'est pourquoi nous souhaitons tous que l'environnement exceptionnel du Mont-Blanc soit protégé et préservé.

Mais en l'absence de réglementation spécifique, le Mont-Blanc subit notamment la multiplication des survols aériens et le vacarme des moteurs devient lancinant dans ce royaume de beauté et de silence.

**Le Mont-Blanc mérite mieux**

Au moment où «l'Espace Mont-Blanc» lance une «stratégie d'avenir» transfrontalière, celle-ci comporte un volet «espace aérien». Son objectif ambitieux est de « *retrouver un équilibre entre la quiétude et la sérénité des lieux, troublés par le bruit dans certaines parties du massif de même que dans des vallées contiguës, et le survol tant par l'aviation civile, de tourisme que l'aviation militaire* ».

Engagée depuis toujours pour une véritable protection du Mont-Blanc, Mountain Wilderness demande que l'Espace Mont-Blanc s'oriente vers la mise en œuvre sur l'ensemble du massif d'une réglementation harmonisée et rigoureuse, de même niveau, pour les survols motorisés, que celle des réserves naturelles et parcs nationaux français.

Le survol motorisé à moins de 1000m du sol doit être limité aux seules missions de service public

**Mountain Wilderness invite au rassemblement le dimanche 15 juin 2014  
dans un haut lieu du massif du Mont-Blanc**

- > pour réaffirmer que le Mont-Blanc mérite d'être protégé
- > pour encourager la «stratégie d'avenir» de l'Espace Mont-Blanc et son volet «espace aérien»
- > pour demander la mise en place urgente d'une réglementation transfrontalière harmonisée pour le survol du massif

## INFORMATIONS PRATIQUES

### > Annulation-météo

En cas de conditions météo incompatibles avec la tenue d'un rassemblement en haute montagne, Mountain Wilderness se réserve le droit d'annuler l'événement. L'avis de confirmation ou d'annulation sera publié au plus tard le jeudi 12 juin, à 17h, sur le site Internet [www.mountainwilderness.fr](http://www.mountainwilderness.fr)

### > Lieu de Rendez-vous

Si confirmation, rendez-vous sur le site même (Mer de Glace, replat au lieu-dit 'Les Moulins') à 11h

### > Accès au Montenvers

Soit à pied (dénivelé : 880 m), soit en train à crémaillère (TMB - durée : 20 min - premier départ : 8h30 - tarif AR + accès Mer de Glace : 28 €/adulte)

### > Accès du Montenvers à la Mer de Glace

L'accès direct au glacier emprunte des échelles un tantinet « aériennes » dont la descente exige quelques précautions. Plusieurs d'entre nous, guides ou montagnards aguerris, se tiendront au Montenvers, à 9h, à la disposition de celles et ceux qui souhaitent éviter cet itinéraire. L'accès aux Moulins est une randonnée en terrain glaciaire nécessitant le matériel adéquat et une organisation en cordées autonomes.

### > Action de visibilité

Si les conditions le permettent, nous formerons sur le glacier en lettres géantes l'injonction 'SILENCE !'. Des modes d'affichage plus classiques (banderoles, panneaux, drapeaux) sont prévus. Les participants seront mis à contribution pour transporter le matériel depuis le Montenvers jusqu'au site du rassemblement. Si le grand 'visuel' est possible, les participants seront accueillis sur la Mer de Glace, aux Moulins, par une petite équipe de « metteurs en scène » : il sera demandé à chacun un minimum d'attention et de discipline.



# Mountain Wilderness pour la protection de la montagne



Ouverte à tous les amoureux de la montagne,  
Mountain Wilderness soutient un rapport  
à la montagne basé sur le respect de l'Homme  
et de la nature

Mountain Wilderness (MW) est un mouvement international fondé en 1987 au congrès de Biella (Italie). L'objectif de MW est la protection des espaces naturels et de la « wilderness » de montagne.

« Par wilderness de montagne, on entend cet environnement d'altitude non contaminé, où tous ceux qui en éprouvent vraiment la nécessité intérieure peuvent encore faire l'expérience d'une rencontre directe avec les grands espaces, et y éprouver en toute liberté la solitude, les silences, les rythmes, les dimensions, les lois naturelles et les dangers. »

Cette définition, extraite des "Thèses de Biella" (1987), texte fondateur du mouvement Mountain Wilderness, inspire toujours ses actions, 25 ans plus tard.

Le mouvement MW compte 10 associations nationales basées dans 9 pays d'Europe et d'Asie.  
Plus d'infos sur [www.mountainwilderness.org](http://www.mountainwilderness.org)

La branche française de Mountain Wilderness a été fondée en 1988 au congrès d'Evian. Mountain Wilderness France est une association nationale, agréée protection de l'environnement et reconnue d'utilité publique. Indépendante des intérêts économiques et politiques, l'association défend une approche globale de la montagne dans laquelle "préservation du milieu naturel", "équité sociale" et "amélioration de l'économie" constituent le même défi.

L'approche de Mountain Wilderness France est d'agir à la fois par la dénonciation mais également par la proposition. Aussi les actions de l'association visent à :

- > **VEILLER** au maintien des équilibres naturels
- > **REMETTRE EN CAUSE** les pratiques déraisonnables
- > **PROPOSER** des approches douces de la montagne

## QUELQUES CHIFFRES

MW France compte 1300 adhérents,  
21 administrateurs, 4 salariés et 200 bénévoles actifs.

Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur [www.mountainwilderness.fr](http://www.mountainwilderness.fr)



# Actions de Mountain Wilderness pour le Mont-Blanc

La protection du massif du Mont-Blanc est un thème majeur des actions de MW.

La valeur exceptionnelle et symbolique du site est une évidence pour tous. Ses qualités rares, sa situation géographique au cœur de l'Europe lui ont donné une reconnaissance universelle. Mais voilà, malgré tous ces atouts, le massif du Mont-Blanc est le seul des grands massifs planétaires à ne pas bénéficier de protection et de gestion.

## RASSEMBLEMENTS POUR LE MONT-BLANC : 13-14-15 JUIN 2014

A l'occasion des assemblées générales de Mountain Wilderness International et de Pro Mont-Blanc, qui se tiendront le samedi 14 juin 2014 dans la vallée de Chamonix, plusieurs événements sont organisés.

### Rencontres citoyennes pour le Mont-Blanc

Vendredi 13 juin 2014 - 17h

Pour faire le point et engager des pistes d'avenir pragmatiques pour le massif venez débattre autour des thèmes « Mont-Blanc nature », « Peut-on tout faire au Mont-Blanc ? » et « Le Mont-Blanc demain ».

Lieu : salle du Bicentenaire, Chamonix

*Ce débat est organisé par Mountain Wilderness, Pro Mont-Blanc et la Coordination montagne.*

### La wilderness m'a construit

Samedi 14 juin 2014 - 20h30

Ils sont alpinistes. Ils viennent témoigner de l'importance de la confrontation avec la nature dans la construction et l'équilibre de l'être humain.

Lieu : Majestic, Chamonix

*Inscrit dans la lignée de [l'Appel pour nos montagnes](#), ce débat est organisé par MW et la Coordination montagne.*

### Loisirs motorisés aériens : Silence !

Dimanche 15 juin 2014 - 11h

Le Mont-Blanc mérite le calme et la sérénité. Les loisirs motorisés aériens portent atteinte au massif et à ceux qui viennent s'y ressourcer. Le 15 juin 2014, venez nous rejoindre pour un rassemblement en montagne, au départ de Chamonix, pour ensemble demander le « SILENCE ! ».

Lieu : Mer de Glace, Chamonix

*Ce rassemblement est organisé par Mountain Wilderness, dans le cadre de sa [campagne Silence !](#)*



## MW EN ACTION POUR LE MONT-BLANC : HISTORIQUE

MW réalise régulièrement des actions pour demander la mise en œuvre d'une protection internationale pour les espaces naturels de montagne du Mont-Blanc.



**1988** : les alpinistes Reinhold Messner (garant international de MW) et Alessandro Gogna occupent un pylône de la télécabine de la Vallée Blanche pour obtenir le démontage de cet équipement.

**1989** : A l'initiative de MW, 300 alpinistes se réunissent sur le glacier de Vallée Blanche pour demander la création d'un parc international

**1993** : MW organise une ascension médiatisée du Mont Dolent, point de rencontre géographique de la France, de l'Italie et de la Suisse, par des cordées de sept nations européennes, pour relancer le débat public sur le projet d'Espace Mont-Blanc.

**1998** : Ascension du sommet du Mont-Blanc par des parlementaires italiens, français et suisses guidés par des alpinistes de Mountain Wilderness.

**2000** : Campagne Mont-Blanc 2000 de Mountain Wilderness. Conférences, débats et randonnées sont organisées pour marcher ensemble et témoigner de notre intérêt pour la vie et le futur de ce massif.

**2002** : Mountain Wilderness lance la campagne «Silence !» à Chamonix. Cette campagne vise à dénoncer les nuisances liées aux loisirs motorisés en montagne ; Chamonix a été choisie pour le lancement du fait de l'énorme problème que constituent les nuisances aériennes sur le massif.



## AUTRES ACTIONS EN COURS DANS LE MASSIF DU MONT-BLANC

MW participe aux projets de démontage d'installations obsolètes abandonnées dans le massif du Mont-Blanc : soufflerie du Mont Lachat, téléphérique du Col du Midi.

La formule d'un parc international ayant été abandonnée, MW soutient désormais la démarche de candidature pour une inscription du massif au patrimoine mondial de l'UNESCO.

### proMONT-BLANC

Fondé à l'initiative de Mountain Wilderness, proMONT-BLANC regroupe les ONG françaises, italiennes et suisses qui ont pour vocation la protection de la montagne et en particulier la protection du site du Mont-Blanc et le développement durable de sa région.

Pour en savoir plus,  
rendez-vous sur [www.pro-mont-blanc.org](http://www.pro-mont-blanc.org)



# Silence ! NON AUX LOISIRS MOTORISÉS EN MONTAGNE

« [...] à l'initiative des gouvernements et administrations régionales, doivent être mis sur pieds des projets de lois concernant la réglementation rigoureuse du trafic motorisé en montagne (avions et hélicoptères, 4x4 et trials, scooters, ULM...), accompagnées de moyens de contrôle et de sanctions adéquates »

Thèses de Biella (1987), extrait de l'article 54

Les engins de loisir motorisés n'ont pas leur place dans la nature. Notre opposition à ces pratiques a de multiples raisons : écologiques, pédagogiques, économiques et éthiques.

Au-delà des nuisances sonores que subissent les habitants et visiteurs des montagnes, les pratiques de loisirs motorisés contribuent à la banalisation de la montagne et à sa mercantilisation : pourquoi faire encore un effort pour atteindre un sommet ?

Les montagnes d'Europe sont déjà fortement marquées par l'activité humaine. Il est donc important d'en bannir les pratiques déraisonnables. Les loisirs motorisés en font partie !

## FRANCE

### >> Actions juridiques

En France, la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels est strictement encadrée par la loi. Mountain Wilderness France s'efforce de faire connaître et appliquer ces règles souvent contournées.

En 2009 MW publie le guide [« La circulation des engins motorisés dans les espaces naturels - Un point législatif et réglementaire à l'usage des élus et des administrations »](#)

Entre 2007 et 2010, MW France a été au cœur de l'action juridique qui a finalement permis de faire établir par les tribunaux l'illégalité du rassemblement annuel de véhicules tous-terrains « Croisière Blanche » dans les vallées du Valgaudemar et du Champsaur (05), provoquant la disparition de cet événement.

### >> Actions de terrain

MW France organise des randonnées de protestation dans des sites touchés par les nuisances des loisirs motorisés aériens, par exemple en 2008 au Col Infranchissable site de dépose héliski sur la frontière franco-italienne dans le massif du Mont-Blanc, ou en 2010 sur l'altisurface du Glacier de Saint Sorlin (73).

## SUISSE

MW Suisse mène des actions de communication et de lobbying politique pour faire connaître et appliquer la législation suisse en matière de loisirs motorisés.

MW Suisse milite pour obtenir l'interdiction de l'héliski en Suisse, et organise chaque année des randonnées de protestation sur les sites de dépose. La dernière en date ayant eu lieu le 06/04/2014 au Mont Rose.

## ITALIE

MW Italie s'oppose aux différentes formes de loisirs motorisés pratiqués dans les massifs italiens : héliski, randonnée en motoneige, moto trial sur les sentiers.

Dans le massif des Dolomites, déjà inscrit au patrimoine de l'humanité, MW Italie milite pour que les lois régionales interdisant les survols touristiques soient effectivement respectées.



# Stratégie d'avenir de l'Espace Mont-Blanc

## POUR L'ESPACE AÉRIEN

### L'ESPACE MONT-BLANC, FRANCE ITALIE SUISSE :

#### ENSEMBLE VERS UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Espace Mont-Blanc est une initiative de coopération transfrontalière réunissant 35 communes à cheval sur la Savoie, la Haute-Savoie, la Vallée d'Aoste et le Valais. Sous l'égide de la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc, ces collectivités se sont engagées dans la protection et la valorisation d'un territoire transfrontalier emblématique, où l'exceptionnel patrimoine naturel et environnemental cohabite avec des activités économiques et touristiques d'envergure internationale.

Les collectivités associées sont les communautés de communes françaises, la province du Val d'Aoste (Italie) et le canton du Valais (Suisse).

Pour en savoir plus,

rendez-vous sur [www.espace-mont-blanc.com](http://www.espace-mont-blanc.com)

### STRATÉGIE D'AVENIR

L'Espace Mont-Blanc est engagé dans l'élaboration d'une « stratégie d'avenir » qui doit déboucher sur la mise en œuvre d'un « plan d'actions ». La réalisation concrète de ces actions pour le développement durable est prévue pour la période 2014-2020.

Pour l'année 2014 des groupes de travail sont constitués qui se réuniront pour déterminer les projets prioritaires parmi les actions transfrontalières prévues.

### GROUPE ESPACE AÉRIEN

Un des groupes de travail chargé d'élaborer la « stratégie d'avenir » est intitulé « Espace aérien ».

Le groupe de travail rassemble :

les autorités administratives (Direction générale de l'aviation civile), les collectivités locales (communautés de commune), les services de secours en montagne, les associations et clubs d'alpinisme, les associations de protection de l'environnement, les compagnies des guides et les sociétés commerciales d'hélicoptères.

Dans la « feuille de route » du groupe « Espace aérien », l'objectif fixé par l'Espace Mont-Blanc est :

*« Retrouver un équilibre entre la quiétude et la sérénité des lieux, troublés par le bruit dans certaines parties du massif de même que dans des vallées contiguës, et le survol tant par l'aviation civile, de tourisme que l'aviation militaire »*

Les interventions prévues sont :

- > Aborder la question de l'espace aérien par le problème des nuisances, en l'occurrence le bruit ;
- > Ouvrir la discussion aux professionnels et aux pratiquants pour mettre en place une charte de bonne conduite ;
- > Etablir des accords avec les pratiquants pour limiter les survols (hauteur des vols), et les exercices en fonction des horaires, des sites, des pratiquants,...
- > Réunir les associations de pilotes de montagne, les sociétés d'hélicoptères, les clubs et écoles d'aviation de tourisme, associer les fédérations sportives aériennes pour leur proposer des solutions de diminution des nuisances liées à l'activité aérienne ;
- > Afficher une volonté d'harmoniser et non pas d'interdire ;
- > Mettre en place un dispositif de concertation rassemblant les partenaires intéressés par le vol des aéronefs (communes, sociétés d'aéronefs, professionnels de la montagne...) pouvant déboucher sur la définition d'une réglementation (ex : organisation Championnat de France de Parapente 2004 à Chamonix).



# Loisirs motorisés aériens

## ÉTAT DES LIEUX DANS LE MASSIF DU MONT-BLANC

---

### SITUATION ACTUELLE DANS LE MASSIF DU MONT-BLANC

#### >> VOLS PANORAMIQUES COMMERCIAUX

De nombreuses compagnies d'avion et d'hélicoptère basées à Chamonix et dans les altiports des stations de Savoie et de Haute-Savoie proposent des vols panoramiques au cœur du massif du Mont-Blanc. Pour maintenir des prix attractifs compte tenu du coût de l'heure de vol, les rotations s'enchaînent.

Quelques exemples d'offres de vols panoramiques commerciaux :

[www.chamonix-helico.fr/fr/personnes/volspanoramiques](http://www.chamonix-helico.fr/fr/personnes/volspanoramiques)

[www.aerocime.com](http://www.aerocime.com)

[www.helialps.ch/vols-panoramiques.html](http://www.helialps.ch/vols-panoramiques.html)

En 2014, pour ses 100 ans, la station de Megève offre 100 survols du Mont-Blanc à ses clients ([www.megeve.com/hiver/100-survol-de-la-vallee-blanche-offerts-1.html](http://www.megeve.com/hiver/100-survol-de-la-vallee-blanche-offerts-1.html))

#### >> VOLS PANORAMIQUES PRIVÉS

Le rayon d'action des avions de tourisme est de l'ordre de 1000km, le massif du Mont-Blanc est donc une destination « touristique » accessible pour les pilotes privés d'une bonne partie de l'Europe occidentale.

#### >> HÉLISKI

Si la dépose de skieurs par hélicoptère est interdite sur le versant français, elle se pratique abondamment sur les versant suisses (« place d'atterrissage » du glacier du Trient) et italiens (plusieurs sites accessibles depuis Courmayeur).

Quelques exemples d'offres d'héliski dans le massif du Mont-Blanc :

[www.heliski-courmayeur.com](http://www.heliski-courmayeur.com)

[www.guides-du-montblanc.com/fr/heliski.html](http://www.guides-du-montblanc.com/fr/heliski.html)

[www.esfchamonix.com/ski/cours-collectifs/adultes-heliski](http://www.esfchamonix.com/ski/cours-collectifs/adultes-heliski)

#### >> ALTISURFACES

Sur les glaciers du versant français, il existe plusieurs « altisurfaces » de montagne (Dôme du Goûter, Tacul, Talèfre, Argentière, le Tour) sur lesquelles l'atterrissage et le décollage d'aéronefs sont autorisés (mais pas la dépose de passagers). Les pilotes en formation doivent multiplier les manœuvres pour obtenir la qualification permettant d'utiliser ces altisurfaces et ensuite pratiquer régulièrement pour la conserver.

Ces activités contribuent à l'existence d'un trafic aérien intense dans le massif du Mont-Blanc !



## LOISIRS MOTORISÉS AÉRIENS : LES NUISANCES

Les bassins glaciaires encaissés entre des hautes parois rocheuses, caractéristiques du massif du Mont-Blanc, constituent des caisses de résonance, répercutant et amplifiant le bruit des moteurs. Les alpinistes en témoignent ...



### Entendons-nous ! - Yoann Joly

« Une journée parmi tant d'autres dans le massif du Mont-Blanc. Nous partons pour un petit enchaînement dans le bassin d'Argentière ; sans chrono ni stress, juste l'envie de vivre une belle journée partagée loin du vacarme et de l'aseptisation quotidienne. En entrant dans ce royaume paisible nous avons la sensation d'être hors du monde, ou justement : au cœur du monde. Nous allons enfin pouvoir nous ressourcer !

Lever du jour ; quelques instants de contemplation, puis les allers-retours des avions débutent. Jusqu'en fin d'après midi, que l'on soit en face nord ou sur glacier, le calme est rompu. Ce paradis semble tout à coup transformé en parc d'attraction. Les alpinistes cherchant la liberté se retrouvent observés comme des animaux dans un zoo ! Quel égoïsme ! Même dans ces montagnes, l'individualisme envahit la nature, l'équilibre se perd.

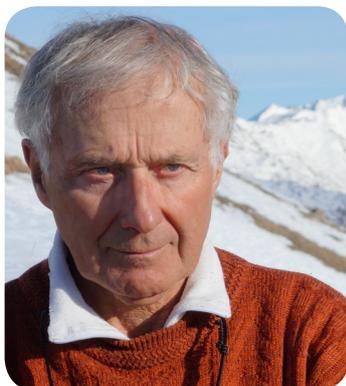
Alors avant que l'on ne puisse plus : entendons-nous ! »

### Quelques jours presque hors saison - Bruno Vidal

« Quelques jours de libres fin août, un camarade disponible, une météo stable. Le moyen de profiter du massif du Mont-Blanc loin de la foule estivale. Mer de Glace, refuge du Couvercle, ambiance détendue, une dizaine d'alpinistes. Bivouac face aux Grandes Jorasses. La tranquillité ? Eh bien non car les vols panoramiques survolant la Vallée Blanche commencent leur circuit en débouchant juste derrière l'arrête du Moine. À quelques mètres au dessus de nous déboulent périodiquement des avions de tourisme, toujours les mêmes au grand dam du gardien du refuge, ayant certainement perdu leur pot d'échappement.

À cette nuisance déjà ancienne s'en ajoute une nouvelle. Des vols panoramiques suivent toute la crête jusqu'aux Grandes Jorasses et sonorisent pendant de longues minutes la totalité du bassin.

J'évitais depuis des années de venir dans ce bassin de la Mer de Glace survolé en permanence par deux ou trois avions de tourisme dès neuf heures du matin. Je constate avec amertume que même au moment où la grande masse des touristes a déserté la vallée, le plaisir de quelques-uns vient saloper un des plus beaux sites de montagnes de l'Europe. »



### Mont-Blanc, avril 2004 - Guy Oberlin

« La météo est incertaine, l'enneigement encore insuffisant. Le départ nocturne conduit à se perdre. Perte de temps et vent violent empêchent le sommet. Le gros mauvais temps arrive. Retour difficile le lendemain dans le brouillard, la neige fraîche, ... In fine, course ratée ? Oui a priori, mais les participants se reconnaissent heureux. Bizarre ... Après réflexion, quelqu'un révèle l'origine de ce paradoxe : «Ce fut calme et agréablement silencieux, parce que nous avons échappé à l'habituelle ambiance bruyante du massif».

Jugement terrible pour notre massif du Mont-Blanc. Faudra-t-il demain choisir de n'en profiter que lorsque les aéronefs ne peuvent pas voler ?»

## FRANCE

La réglementation du trafic aérien relève de l'autorité de l'État (Ministère chargé des transports, Préfet). Les communes françaises de l'Espace Mont-Blanc n'ont pas de pouvoir sur ce sujet.

### >> PARCS NATIONAUX

Dans la « zone cœur » des parcs nationaux français le survol est interdit à moins de 1000m du sol. Les massifs des Écrins et de la Vanoise étant des parcs nationaux, le Mont-Blanc est le seul grand massif de haute montagne des Alpes françaises à ne pas être protégé des nuisances des loisirs motorisés aériens.

Règlement du parc national des Écrins :

[www.ecrins-parcnational.fr/le-parc-national/reglementation.html](http://www.ecrins-parcnational.fr/le-parc-national/reglementation.html)

### >> RÉSERVES NATURELLES

La réserve naturelle des Contamines-Montjoie couvre une petite portion au sud-est du versant français du massif du Mont-Blanc. Le survol y est interdit à moins de 300m du sol.

Le massif des Aiguilles Rouges est situé face au massif du Mont-Blanc sur l'autre versant de la vallée de Chamonix. S'y trouvent les réserves naturelles des Aiguilles Rouge et du Vallon de Bérard où le survol est interdit à moins de 1000m du sol.

Règlement des réserves naturelles de Haute-Savoie :

[www.asters.asso.fr/france/DT1194279916/page/R3Fglementation.html](http://www.asters.asso.fr/france/DT1194279916/page/R3Fglementation.html)

### >> DÉPOSES

La dépose de passagers à des fins de loisirs est interdite dans les espaces naturels de montagne sur tout le territoire français.

### >> ZONE RÉGLEMENTÉE DU MONT-BLANC

L'administration française a défini une zone réglementée « LF-R-30-B » qui couvre une grande partie du versant français du massif du Mont-Blanc et s'étend en altitude jusqu'à 3500m ou 1000m du sol (au plus élevé des deux). Dans cette zone, le vol en parapente et deltaplane est interdit en juillet et août, la justification réglementaire de cette interdiction étant le risque d'interférence avec les vols des hélicoptères de secours en montagne.

### >> EXCEPTIONS

Les opérations de recherche et de secours en montagne ne sont pas concernées par les interdictions de survol. Dans les parcs nationaux et réserves naturelles des dérogations sont accordées par l'administration pour certains travaux et pour le ravitaillement des refuges de haute montagne.

## SUISSE

Les réglementations sur la circulation aérienne sont de la compétence de l'tat (Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). L'office fédéral de l'aviation civil (OFAC) peut donner des permis pour des atterrissages en campagne (hélicoptères), limités à un an.

Il n'existe pas de législation spécifique pour des survols des espaces naturels de montagne.

Au dessus d'une altitude de 1100 m, les hélicoptères ne peuvent atterrir que sur des places d'atterrissage en montagne (PAM). Il existe aujourd'hui 42 de ces PAM dont une sur le glacier du Trient dans le massif du Mont-Blanc.

## ITALIE

Les régions et les communes ont pouvoir pour réglementer sur le survol et l'atterrissage dans les espaces naturels. Dans la région autonome du Val d'Aoste, le principe général est que le survol est interdit à moins de 500m dans les parcs, les espaces naturels et protégés et les aires de protection de la faune, ainsi que dans toutes les zones situées à une altitude dépassant 1500m.

Mais des dérogations sont prévues pour permettre la pratique de l'hélicski dans plusieurs communes, dont Courmayeur. Ainsi 8 zones de dépose sont autorisées sur le versant italien du massif du Mont-Blanc. Le détail des règles pour cette pratique est organisé par une convention passée entre la commune et la compagnie d'hélicski.

# Position et proposition de Mountain Wilderness

## POUR LE MONT-BLANC

MW partage le diagnostic posé par l'Espace Mont-Blanc quant aux nuisances dues au trafic aérien, et MW encourage l'initiative de la création d'un groupe de travail « espace aérien » transfrontalier pour se saisir du problème.

Échaudée par des années d'atermoiements dans la mise en place d'une protection réelle du massif du Mont-Blanc, MW souhaite que cette initiative ne reste pas au stade des bonnes intentions mais débouche à terme sur des améliorations concrètes.

C'est pourquoi MW organise un rassemblement visant à :

- > **FAIRE CONNAÎTRE** la situation des nuisances dues au trafic aérien dans le massif du Mont-Blanc, et la nécessité d'y apporter une solution.
- > **TÉMOIGNER** son intérêt et son soutien à la mise en place du groupe de travail « Espace aérien » par l'Espace Mont-Blanc.
- > **RÉCLAMER** la mise en place d'une réglementation stricte limitant le survol motorisé du massif.

## PROPOSITION DE MOUNTAIN WILDERNESS

- > Sur un périmètre international incluant l'ensemble des principaux sommets de haute montagne et bassins glaciaires du massif du Mont-Blanc (ce qui pour le versant français peut correspondre à la zone réglementée LFR30B déjà existante), le survol motorisé à moins de 1000m du sol doit être limité aux missions de service public.
- > Aucune restriction supplémentaire ne doit être appliquée au vol libre non motorisé.
- > Naturellement aucune restriction ne serait imposée aux vols de secours en montagne.
- > Des dérogations pourraient être accordées au cas par cas pour les opérations de travaux (entretien d'équipement existants, etc.) lorsque aucune alternative raisonnable n'est possible.
- > Le ravitaillement des refuges de haute montagne inaccessibles par moyens terrestres serait autorisé. Les clubs d'alpinisme, propriétaires de la plupart des refuges du massif, devant organiser une mutualisation des moyens permettant de réduire les nuisances.

### CONTACTS PRESSE

Patrick Le Vaguerèse - Vice-Président de MW - [patrick.le-vaguerese@sfr.fr](mailto:patrick.le-vaguerese@sfr.fr) - 06 82 32 07 53  
Cécile Delaittre - Chargée de communication - [presse@mountainwilderness.fr](mailto:presse@mountainwilderness.fr) - 04 76 01 89 08

